

AIDE « PARATENNIS »

Fiche de présentation

L'objectif est de soutenir, via une aide financière, les clubs proposant des séances d'initiation ou d'entraînement de paratennis et/ou une activité de découverte en partenariat avec des services hospitaliers ou des centres de rééducation accueillant des personnes en situation de handicap moteur.

Conditions :

- L'aide de la Ligue de peut être attribuée qu'à des clubs proposant des séances d'initiation, d'entraînement ou de découverte encadrées par un enseignant Diplômé d'Etat dans le cadre d'une activité salariée par le club. Les cours individuels effectués par un enseignant et/ou séances proposées dans le cadre d'une activité libérale ne peuvent pas être pris en compte.
- Un nombre minimum de 25 séances doit être proposé sur la saison sportive.
- Les bénéficiaires de l'action doivent être licenciés FFT pour la saison en cours.
- Pour les actions avec les centres de rééducation ou services hospitaliers : une convention doit être signée entre le club et la structure.

Procédure :

Le club doit adresser à Emmanuel MAS, Conseiller en Développement en charge du paratennis, par email (emmanuel.mas@fft.fr) :

- la fiche de candidature (document joint à compléter),
- la convention de partenariat (pour les séances proposées avec un centre de rééducation ou un service hospitalier),

au plus tard le 15 juin.

Après avis favorable de la Ligue, le club recevra l'aide financière par virement.

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide de la Ligue des Hauts-de-France est de :

- ↳ 50 € par joueur licencié
- + 80 € par heure d'entraînement hebdomadaire * si l'enseignant D.E. a suivi la formation « CQH » ou le stage fédéral « Enseigner le paratennis »
- ou
- + 60 € par heure d'entraînement hebdomadaire * si l'enseignant D.E. n'a pas suivi de formation initiale à l'enseignement du paratennis.
- ↳ 300 € par an pour les séances proposées * en partenariat avec un centre de rééducation ou un service hospitalier

* avec un minimum de 25 séances par saison

Pour plus d'informations, contacter :

Emmanuel MAS, Conseiller en Développement
(emmanuel.mas@fft.fr, 06 30 41 62 08)